



Parcours Bidisciplinaire franco-allemand - spécialité Anglais (mineure Allemand)

Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales (LLCER)



Composante
UFR Langues et
Communication



Langue(s)
d'enseignement
Français,
Anglais,
Allemand

Présentation

Le parcours bidisciplinaire Anglais-Allemand de la licence LLCER Anglais relève d'une double diplomation franco-allemande sous l'égide de l'Université Franco-Allemande (UFA), qui soutient ce type de programmes (bourses d'études pour les étudiants et financement de modules franco-allemands spécifiques). Il permet d'effectuer la moitié des études en France, l'autre moitié en Allemagne (L1 à Dijon, L2 à Mayence et L3 partagée entre Dijon et Mayence) et conduit à l'obtention d'un diplôme français de licence LLCER et d'un diplôme allemand de Bachelor of Arts American Studies-Deutsch.

Objectifs

1) Connaissances et compétences disciplinaires :

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays anglophones et germanophones.

- initiation aux processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans les deux disciplines étudiées.

2) Compétences transversales :

- acquisition d'une culture générale garante de l'ouverture d'esprit, de l'autonomie et de l'esprit critique nécessaires à tout emploi dans des postes à responsabilité au sein des secteurs public ou privé, maîtrise de la langue française et compétences linguistiques dans deux langues vivantes étrangères.

- capacité à analyser et synthétiser des informations, à communiquer et transmettre des contenus à des publics variés.

- maîtrise des outils informatiques, des techniques de la recherche documentaire.

3) Élaboration du projet professionnel et acquisition de premières compétences dans un domaine professionnel grâce à des stages en France ou en Allemagne et à l'initiation à la recherche (rédaction de mini-mémoires liés à certains cours et d'un mémoire de Bachelor en fin de cycle).

Capacité d'accueil globale : 15 étudiants

Compétences acquises



Liste des macro-compétences :

- 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) dans les deux langues de spécialité.
- 2) Décrire et analyser le fonctionnement des langues étudiées sur un plan théorique et en contexte.
- 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées (des langues étrangères étudiées vers le français ; du français vers les langues étrangères).
- 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel.
- 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.
- 6) Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels.
- 7) S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral.
- 8) Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture.

Organisation

Contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/scolarite>

Assiduité obligatoire en TD et TP :

La présence aux TD et TP est obligatoire et fait l'objet d'un émargement systématique à chaque séance.

En l'absence de justificatifs recevables (conformément à la liste définie par le Référentiel Commun des Études) ou d'une dispense d'assiduité validée, un-e étudiant-e qui manque plus de **2 séances ou l'équivalent de 20%** d'enseignements sur une matière se voit noter ABI sur ladite matière.

Cela entraîne de fait un résultat DEF à l'UE et au semestre et l'étudiant-e est contraint de se présenter en Session 2.

Rappel des règles des contrôles continus et des absences aux examens :

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement : lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu, le dernier contrôle continu sert de contrôle terminal.

Absence à un contrôle continu : en cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. En cas d'absence justifiée, l'évaluation sera neutralisée. L'absence devra cependant impérativement être justifiée dans les 15 jours. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé et l'étudiant devra se présenter à la seconde session.

Un étudiant qui aurait été absent à tous les contrôles continus d'une matière devra se présenter en seconde session.

L'absence à un examen écrit ou oral en session 1 (1er ou 2nd semestre) entraîne la mention ABI (« absence injustifiée ») ou ABJ (« absence justifiée ») à l'épreuve correspondante et une **absence de calcul** de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. La moyenne sera remplacée par la mention DEF (« défaillant »).

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas



d'une année sur l'autre. *En cas de redoublement*, toutes les matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

Session 2 : L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé. **Les UE évaluées en contrôle continu intégral ne sont pas concernées par la session 2.**

Étudiants AJAC (AJournés mais Autorisés à Composer dans l'année supérieure):

Le système AJAC s'applique selon les modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne et figurant dans le « Référentiel commun des études L-M-D ».

Conditions générales : l'étudiant doit avoir acquis au moins 20 ECTS par semestre de l'année en cours (dont UE1 ou UE2) pour bénéficier de ce statut.

ATTENTION : - Le système AJAC n'est pas automatique mais dérogatoire. Les jurys d'examen arrêtent la liste des étudiants ajournés remplissant les conditions pour bénéficier du statut d'AJAC. Ce statut n'est pas imposé à l'étudiant.

Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant AJPA (AJourné mais Potentiellement AJAC) doit en faire la demande par écrit auprès de la scolarité de l'UFR en rappelant les UE validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres.

Conditions particulières à la licence LLCE Anglais validées par les instances de l'université de Bourgogne : un étudiant ne peut être AJPA (ou AJAC) que s'il a validé, **OBLIGATOIREMENT** et cumulativement,

- l'UE1
- l'UE2 ou l'UE3
- une 3^{ème} UE

Rappel des règles de progression : La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu

sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

COMPENSATION : la compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10 sur 20. L'année est validée si la moyenne générale entre les deux semestres est égale ou supérieure à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Plagiat : Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Consulter le secrétariat pédagogique pour un éventuel accès en L2.

Admission

Conditions d'accès

L1 : Parcoursup: <https://www.parcoursup.fr/>

L2 : Avoir validé une L1 LLCER Anglais-Allemand Parcours bidisciplinaire dans le cadre du Cursus intégré Dijon-Mayence, ou accès direct à la L2 sous conditions après validation d'un double cursus Anglais-Allemand et/ou d'une première année de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Consulter le secrétariat pédagogique : amandine.genty@u-bourgogne.fr

L3 : Avoir validé une L2 LLCER Anglais-Allemand Parcours bidisciplinaire dans le cadre du Cursus intégré Dijon-Mayence.

Modalités de candidatures

L1 : Parcoursup (critères de sélection : essentiellement notes, appréciations des professeurs du secondaire, CV et lettre de motivation détaillée).

Attendus / Pré-requis

Compétences linguistiques : bonne maîtrise de l'allemand et de l'anglais obligatoire dès l'entrée en L1 (Anglais : niveau B1 minimum, B2 recommandé - Allemand : niveau B1). Culture générale, ouverture d'esprit et grande capacité de travail. Intérêt pour les langues anglaise et allemande, l'histoire et la culture des pays anglophones et germanophones, la littérature et les disciplines littéraires en général. Compétences en français et capacités rédactionnelles.

Et après

Poursuite d'études

Toutes les poursuites d'études en master des formations LLCER Anglais et LLCER Allemand + celles du Bachelor of Arts en Allemagne (double diplomation franco-allemande).

Débouchés professionnels



Tous les débouchés professionnels des formations LLCER Anglais et Allemand + ceux du Bachelor en Allemagne (double diplomation franco-allemande) : métiers des langues (communication, traduction, interprétariat, édition, journalisme, tourisme, culture, relations internationales, etc.), enseignement et recherche.

Infos pratiques

Contacts

Responsable de formation

Sylvie MARCHENOIR

✉ sylvie.marchenoir@ube.fr

Scolarité

Karine DELASSELLE

☎ 03.80.39.56.08

✉ karine.delasselle@ube.fr

Secrétariat pédagogique

Gaëlle WARD (anglais)

✉ gaelle.ward@ube.fr

Secrétariat pédagogique

Cigdem AKKAS

✉ cigdem.akkas@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Amandine GENTY

☎ 03.80.39.56.05.

✉ Bureaumayence@ube.fr

Campus

🏠 Campus de Dijon



Programme

Organisation

La Licence LLCER comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE).

Les différents enseignements sont dispensés essentiellement sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), et de travaux pratiques (TP) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

La Licence LLCER comprend **deux parcours** :

– **Parcours Métiers des langues** (voir fiche filière spécifique)

– **Parcours Bidisciplinaire franco-allemand**

Organisation du Parcours bidisciplinaire Anglais-Allemand : (pour les combinaisons de disciplines Allemand-Anglais, Allemand-Histoire, Allemand-Lettres, Allemand-Philosophie, Anglais-Allemand et Anglais-Lettres)

Chaque semestre est construit autour de 5 unités d'enseignement correspondant à 5 grands blocs de compétences :

BLOC 1 (UE1) : Anglais Disciplinaire 1 : Langue. Ce bloc comprend les macro-compétences suivantes : 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) dans la première langue de spécialité ; 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue étudiée sur un plan théorique et en contexte ; 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées ; 7) S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral.

BLOC 2 (UE2) : Anglais Disciplinaire 2 : Littérature et civilisation, correspondant à la macro-compétence 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel ainsi qu'à la macro-compétence 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.

BLOC 3 (UE3) : Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand), permettant de mieux maîtriser les macro-compétences travaillées dans les autres UE et d'acquérir les macro-compétences 6) Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels et 8) Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture.

BLOC 4 (UE4) : Allemand Disciplinaire 1 : Langue. Ce bloc comprend les macro-compétences suivantes : 1) Communiquer de façon pertinente (à l'écrit et à l'oral) dans la seconde langue de spécialité ; 2) Décrire et analyser le fonctionnement de la langue étudiée sur un plan théorique et en contexte ; 3) Traduire des documents de nature et de longueur variées ; 7) S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral.



BLOC 5 (UE5) : Allemand Disciplinaire 2 : Littérature et civilisation, correspondant à la macro-compétence 4) Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel ainsi qu'à la macro-compétence 5) Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique.

Chaque macro-compétence se décline en micro-compétences que l'étudiant acquiert progressivement tout au long de son parcours (à un niveau novice, puis intermédiaire et enfin confirmé). Les compétences visées et évaluées dans le cadre des différents enseignements seront présentées aux étudiants par l'équipe pédagogique.

Aux niveaux L2 et L3, tous les étudiants effectueront **un stage obligatoire** et éventuellement d'autres stages facultatifs en Allemagne ou en France et bénéficieront d'une **initiation à la recherche** à travers la rédaction de mini-mémoires liés à certains cours et celle d'un mémoire de fin de diplôme en Allemagne (*Bachelorarbeit*).

Licence 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Anglais : Langue	UE						8 crédits
Expression écrite	Matière			10h			
Expression orale (labo)	Matière				12h		
Grammaire	Matière		6h	12h			
Version	Matière			12h			
Thème	Matière			12h			
UE2 Anglais : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Introduction à la littérature anglophone	Matière		12h				
Méthodologie de la littérature	Matière			12h			
Initiation à la civilisation	Matière		11h	11h			
UE3 Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand)	UE						6 crédits
Méthodologie du travail universitaire 2 (UE5 Anglais)	Matière			12h			
Introduction à la culture de l'image fixe (UE4 Anglais)	Matière		8h				
Grammaire comparée du français et de l'allemand (UE5 Allemand)	Matière			12h			
UE4 Allemand : Langue	UE						4 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Grammaire	Matière		6h	6h			
Compréhension- Expression écrite	Matière			12h			
Phonétique et prononciation	Matière				12h		
Expression orale	Matière				12h		
UE5 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						4 crédits



Initiation à la littérature des pays germanophones	Matière	12h	12h
Civilisation contemporaine de l'Allemagne I	Matière	12h	12h
Culture de l'image I	Matière		12h
Module franco-allemand	Module		6h

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Anglais : Langue	UE						8 crédits
Expression écrite	Matière			10h			
Expression orale (labo)	Matière				12h		
Phonétique	Matière		8h				
Grammaire	Matière		6h	12h			
Version	Matière			12h			
Thème	Matière			12h			
UE2 Anglais : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Méthodologie de l'analyse littéraire	Matière			18h			
Civilisation des pays anglophones	Matière		11h	11h			
UE 3 Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand)	UE						6 crédits
Introduction à la culture de l'image animée (UE4 Anglais)	Matière		8h				
Lieux de mémoire de l'espace germanophone (UE4 Allemand)	Matière			12h			
Culture de l'image II (UE4 Allemand)	Matière			12h			
UE4 Allemand : Langue	UE						4 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Grammaire	Matière		6h	6h			
Compréhension- Expression écrite	Matière			12h			
Phonétique et prononciation	Matière				12h		
Expression orale	Matière				12h		
UE5 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						4 crédits
Initiation à la littérature des pays germanophones	Matière		12h	12h			
Introduction à l'histoire des pays germanophones	Matière		12h	12h			
Civilisation autrichienne	Matière			12h			
Module franco-allemand	Module			26h			

Licence 2



Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Anglais: Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Linguistique (Phonologie)	Matière		10h	10h			
Compréhension et expression écrite et orale	Matière				24h		
UE2 Anglais :Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Histoire littéraire	Matière		20h	12h			
Cultures de l'image fixe et/ou animée	Matière		12h				
UE3 Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand)	UE						6 crédits
Renforcement culturel (civilisation britannique)	Matière		11h	11h			
Civilisation contemporaine II (Allemagne)	Matière			12h			
Histoire de l'art	Matière		12h				
UE4 Allemand: Langue	UE						4 crédits
Grammaire	Matière			9h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE5 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						4 crédits
Histoire de la littérature (XIXe siècle)	Matière		12h				
Etude d'œuvres littéraires	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne (XVI-XVIIIe siècles)	Matière		12h	9h			

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Anglais : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
Linguistique (Phonologie)	Matière		11h	11h			
Compréhension et expression écrite et orale	Matière				24h		
UE2 Anglais : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Histoire littéraire	Matière		20h				
Littérature : œuvres (fiction/poésie)	Matière			18h			
Culture et Civilisation	Matière		12h				
UE3 Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand))	UE						6 crédits
Renforcement culturel (civilisation américaine)	Matière		11h	11h			



Initiation à l'histoire des idées	Matière	6h	6h	
Histoire culturelle de l'Autriche	Matière		12h	
UE4 Allemand : Langue	UE			4 crédits
Grammaire	Matière		6h	
Thème	Matière		12h	
Version	Matière		12h	
UE5 Allemand : Littérature et Civilisation	UE			4 crédits
Histoire de la littérature (XXe siècle)	Matière	12h		
Etude d'œuvres littéraires	Matière	12h		
Histoire de l'Allemagne (XIXe siècle)	Matière	12h	9h	

Licence 3

Semestre 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Anglais : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			18h			
Linguistique	Matière		20h	20h			
UE2 Anglais : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Littérature: théorie	Matière		11h				
Littérature: œuvres	Matière			22h			
Culture et civilisation	Matière		12h				
UE3 Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand)	UE						6 crédits
Renforcement culturel (civilisation américaine)	Matière		11h	11h			
Histoire des idées	Matière		12h				
UE4 Allemand : Langue	UE						4 crédits
Linguistique	Matière		6h	6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE5 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						4 crédits
Littérature des pays germanophones : question 1	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 2	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 3	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne 1914-1945	Matière		12h	12h			



Semestre 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Anglais : Langue	UE						8 crédits
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			18h			
Linguistique	Matière		20h	20h			
UE2 Anglais : Littérature et Civilisation	UE						8 crédits
Littérature: théorie	Matière		11h				
Littérature: œuvres	Matière			22h			
Culture et civilisation	Matière		12h				
UE3 Compléments disciplinaires (Anglais et Allemand)	UE						6 crédits
Renforcement culturel (civilisation américaine)	Matière		11h	11h			
Histoire des idées	Matière		12h				
UE4 Allemand : Langue	UE						4 crédits
Linguistique	Matière		6h	6h			
Thème	Matière			12h			
Version	Matière			12h			
UE5 Allemand : Littérature et Civilisation	UE						4 crédits
Littérature des pays germanophones : question 1	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 2	Matière		12h				
Littérature des pays germanophones : question 3	Matière		12h				
Histoire de l'Allemagne après 1945	Matière		12h	12h			